

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.100 Séance du **VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 19 novembre 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Stéphanie BREGEGERE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

3 absents :

MM. JOURNE, ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Marché d'assurance

Considérant que le marché public d'assurances actuel prend fin au 31 décembre 2024.

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour confier à un prestataire les assurances de la commune.

Considérant que ce marché de services a été décomposé en 6 lots :

- Lot n°1 : Dommages aux Biens
- Lot n°2 : Responsabilité civile générale
- Lot n°3 : Protection juridique
- Lot n°4 : Protection juridique des agents et élus
- Lot n°5 : Flotte-automobiles et auto-missions
- Lot n°6 : Individuelle accidents

Considérant que la durée totale du marché est de 4 ans ;

Un avis d'appel public à la concurrence été publié au BOAMP le 06 octobre 2024, au JOUE le 07 octobre 2024 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr le 06 octobre 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 06 novembre 2024 à 12h00.

Cinq plis ont été réceptionnés dans les délais, considérant que certaines entreprises ont transmis des plis pour plusieurs lots, soit :

- 2 plis pour le lot 1 ;
- 2 plis pour le lot 2 ;
- 3 plis pour le lot 3 ;
- 2 plis pour le lot 4 ;
- 2 plis pour le lot 5 ;
- 3 plis pour le lot 6 ;

2024.100

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2024 attribuant :

- **le lot n°1** « Dommages aux biens » à l'entreprise GROUPAMA, franchise niveau 2 (2000 €), pour un montant de prime annuelle de 25 847,90 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- **le lot n°2** « Responsabilité civile » à l'entreprise GROUPAMA, franchise niveau 2 (2000 €) pour un montant de prime annuelle de 15 900,18 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- **le lot n°3** « Protection juridique personne morale » à l'entreprise SMACL pour un montant de prime annuelle de 1 698,32 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- **le lot n°4** « Protection fonctionnelle des élus et des agents » à l'entreprise SMACL pour un montant de prime annuelle de 478,67 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- **le lot n°5** « Flotte automobile et automissions » à l'entreprise SMACL, solution de base et prestation supplémentaire éventuelle n°1 « Bris de machine », pour un montant de prime annuelle de 24 742,76 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- **le lot n°6** « Individuelle accidents » au groupement d'entreprise SARRE ET MOSELLE / ALBINGIA, pour un montant de prime annuelle de 1 275,58 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse.

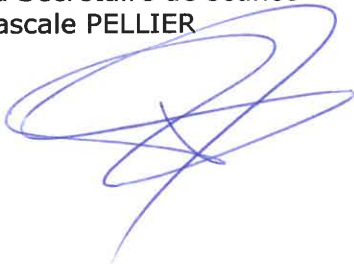
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** des décisions d'attributions de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 novembre 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 29/11/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.